

VCA 2017/6.0

NOUVELLES EXIGENCES QUI SONT IMPOSÉES PAR IAF ET PAR LES INSTANCES D'ACCREDITATION

Suite aux nouvelles exigences qui sont imposées par l'IAF (International Accreditation Forum) et par Belac (Bureau belge d'accréditation), dont dépend votre certification VCA, nous vous informons des points suivants qui auront un impact sur l'organisation de vos prochains audits. Ces points seront examinés par votre auditeur lors de chaque audit.

Compte tenu de ces points, si vous avez des questions concernant l'organisation de vos audits, n'hésitez pas à prendre contact avec votre auditeur ou avec nous.

PERSONNES PRÉSENTES PENDANT L'AUDIT

Les personnes suivantes devront être interviewées dans le cadre de l'audit:

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)
- Membres de la ligne hiérarchique
- Travailleurs

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à l'audit et à donner leur opinion sur la gestion de la santé et de la sécurité au sein de votre entreprise.

De plus, les personnes suivantes devront être présentes lors de la réunion de clôture :

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à la réunion de clôture de l'audit.

NOTIFICATION DES INCIDENTS SÉRIEUX

En cas d'incident sérieux relatif à la santé et à la sécurité au travail, vous devez le notifier à SGS dans un délai de 3 jours ouvrables (via l'adresse be.cbe.notification@sgs.com).

Par incident sérieux, on entend :

- Accident grave:
 - Incendie, explosion,
 - Accident du travail mortel ou grave (nécessitant un rapport circonstancié)
- Infraction grave à la réglementation du bien-être au travail:
 - Amendes pour violation des exigences légales

L'objectif de cette notification est de garantir le maintien de l'intégrité du certificat VCA en permettant à SGS de déterminer si l'incident a une incidence sur le statut de votre certification. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées ou un nouvel audit sur site peut être effectué pour confirmer la certification VCA.

CONFORMITÉ LÉGALE

Lors d'un audit d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, la conformité à la législation du bien-être au travail ne peut être négligée.

Sans pour autant réaliser un audit de conformité légale, votre auditeur sera attentif à la manière dont vous suivez la législation applicable (via un registre légal, par exemple). Il vérifiera aussi comment vous évaluez votre propre conformité légale et les plans d'actions que vous aurez éventuellement mis en place en cas de manquement.

A noter: A l'extrême, des infractions trop importantes à la législation et une non-prise en compte délibérée des non-conformités légales pourraient être un frein à l'obtention ou au maintien de votre certification.

INFORMATIONS DE CONTACT



www.sgs.be
www.sgs.nl



t +32 (0)3 545 48 48
t +31 (0)88 214 37 88



be.ssc.sales@sgs.com
nl.certificatie@sgs.com



www.sgs.com/linkedin

OHSAS 18001

NOUVELLES EXIGENCES QUI SONT IMPOSÉES PAR IAF ET PAR LES INSTANCES D'ACCREDITATION

Suite aux nouvelles exigences qui sont imposées par l'IAF (International Accreditation Forum) et par les instances d'accréditation, dont dépend votre certification OHSAS18001, nous vous informons des points suivants qui auront un impact sur l'organisation de vos prochains audits. Ces points seront examinés par votre auditeur lors de chaque audit. Ces exigences sont aussi valables pour toute certification ISO45001.

Compte tenu de ces points, si vous avez des questions concernant l'organisation de vos audits, n'hésitez pas à prendre contact avec votre auditeur ou avec nous

INFORMATIONS DE CONTACT



www.sgs.be
www.sgs.nl



t +32 (0)3 545 48 48
t +31 (0)88 214 37 88



be.ssc.sales@sgs.com
nl.certificatie@sgs.com



www.sgs.com/linkedin

PERSONNES PRÉSENTES PENDANT L'AUDIT

Les personnes suivantes devront être interviewées dans le cadre de l'audit :

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)
- Membres de la ligne hiérarchique
- Travailleurs

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à l'audit et à donner leur opinion sur la gestion de la santé et de la sécurité au sein de votre entreprise.

De plus, les personnes suivantes devront être présentes lors de la réunion de clôture :

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à la réunion de clôture de l'audit.

NOTIFICATION DES INCIDENTS SÉRIEUX

En cas d'incident sérieux relatif à la santé et à la sécurité au travail, vous devez le notifier à SGS dans un délai de 3 jours ouvrables (via l'adresse be.cbe.notification@sgs.com).

Par incident sérieux, on entend :

- Accident grave:
 - Incendie, explosion,
 - Accident du travail mortel ou grave (nécessitant un rapport circonstancié)
- Infraction grave à la réglementation du bien-être au travail:
 - Amendes pour violation des exigences légales

L'objectif de cette notification est de garantir le maintien de l'intégrité du certificat VCA en permettant à SGS de déterminer si l'incident a une incidence sur le statut de votre certification. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées ou un nouvel audit sur site peut être effectué pour confirmer la certification VCA.

CONFORMITÉ LÉGALE

Lors d'un audit d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, la conformité à la législation du bien-être au travail ne peut être négligée.

Sans pour autant réaliser un audit de conformité légale, votre auditeur sera attentif à la manière dont vous suivez la législation applicable (via un registre légal, par exemple). Il vérifiera aussi comment vous évaluez votre propre conformité légale et les plans d'actions que vous aurez éventuellement mis en place en cas de manquement.

A noter: A l'extrême, des infractions trop importantes à la législation et une non-prise en compte délibérée des non-conformités légales pourraient être un frein à l'obtention ou au maintien de votre certification.

ISO 45001:2018

NOUVELLES EXIGENCES QUI SONT IMPOSÉES PAR IAF ET PAR LES INSTANCES D'ACCREDITATION

Suite aux nouvelles exigences qui sont imposées par l'IAF (International Accreditation Forum) et par les instances d'accréditation, dont dépend votre certification ISO45001, nous vous informons des points suivants qui auront un impact sur l'organisation de vos prochains audits. Ces points seront examinés par votre auditeur lors de chaque audit.

Compte tenu de ces points, si vous avez des questions concernant l'organisation de vos audits, n'hésitez pas à prendre contact avec votre auditeur ou avec nous

INFORMATIONS DE CONTACT



www.sgs.be
www.sgs.nl



t +32 (0)3 545 48 48
t +31 (0)88 214 37 88



be.ssc.sales@sgs.com
nl.certificatie@sgs.com



www.sgs.com/linkedin

PERSONNES PRÉSENTES PENDANT L'AUDIT

Les personnes suivantes devront être interviewées dans le cadre de l'audit :

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)
- Membres de la ligne hiérarchique
- Travailleurs

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à l'audit et à donner leur opinion sur la gestion de la santé et de la sécurité au sein de votre entreprise.

De plus, les personnes suivantes devront être présentes lors de la réunion de clôture :

- Direction
- Membres du CPPT (ou de la délégation syndicale, s'il n'y a pas de CPPT)
- Médecin du travail (SEPP)

En cas d'absence ou d'indisponibilité, cela devra être justifié. Pour le cas des membres du CPPT et du médecin du travail, en cas d'absence, vous devrez pouvoir démontrer que vous les avez au moins invités à participer à la réunion de clôture de l'audit.

NOTIFICATION DES INCIDENTS SÉRIEUX

En cas d'incident sérieux relatif à la santé et à la sécurité au travail, vous devez le notifier à SGS dans un délai de 3 jours ouvrables (via l'adresse be.cbe.notification@sgs.com).

Par incident sérieux, on entend :

- Accident grave:
 - Incendie, explosion,
 - Accident du travail mortel ou grave (nécessitant un rapport circonstancié)
- Infraction grave à la réglementation du bien-être au travail:
 - Amendes pour violation des exigences légales

L'objectif de cette notification est de garantir le maintien de l'intégrité du certificat ISO45001 en permettant à SGS de déterminer si l'incident a une incidence sur le statut de votre certification. Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être demandées ou un nouvel audit sur site peut être effectué pour confirmer la certification.

CONFORMITÉ LÉGALE

Lors d'un audit d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, la conformité à la législation du bien-être au travail ne peut être négligée.

Sans pour autant réaliser un audit de conformité légale, votre auditeur sera attentif à la manière dont vous suivez la législation applicable (via un registre légal, par exemple). Il vérifiera aussi comment vous évaluez votre propre conformité légale et les plans d'actions que vous aurez éventuellement mis en place en cas de manquement.

A noter: A l'extrême, des infractions trop importantes à la législation et une non-prise en compte délibérée des non-conformités légales pourraient être un frein à l'obtention ou au maintien de votre certification.